

**DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
de VERRIERES EN ANJOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D’ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance du 8 décembre 2022

=====

L’an deux mille vingt-deux , le huit décembre à vingt heures trente , le Conseil d’Administration du C.C.A.S., convoqué par courrier électronique, s’est réuni en séance ordinaire, salle B. Schneider-Espace la Veillère, sous la présidence de Mme Geneviève STALL, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames STALL Geneviève, Claire LESTEVEN, Mélanie RENO, Brigitte HIBERT, Martine GLAMEAU, Françoise AIGRON, Evelyne GUITTARD

Messieurs Gabriel MARAIS, Didier SIMON, Charles ROUSSELOT, Maxim’ DORLEANS

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les membres dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Patrice DEPRINCE qui donne pouvoir à Brigitte HIBERT

Christine CASSIUS qui donne pouvoir à Martine GLAMEAU

Suzelle LAUZANNE qui donne pouvoir à Geneviève STALL

Marie-Françoise TOUX qui donne pouvoir à Gabriel MARAIS

Leïla BENARD qui donne pouvoir à Mélanie RENO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier SIMON

Convocation du : 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 11

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 12/12/2022

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 08 DECEMBRE 2022
DCA 2022-044

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le 
ID : 049-200056687-20221212-DCA2022_044-DE

Institutions et vie politique

5.3.2

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Par délibération du 06 décembre 2022, le Conseil municipal de la Commune de Verrières en Anjou a proclamé élus membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- o **Présidente** : Geneviève STALL
- o **Représentants** : Mesdames Leïla BENARD, Martine GLAMEAU, Evelyne GUITTARD, Suzelle LAUZANNE, Mélanie RENO, Marie-Françoise TOUX, Messieurs Gabriel MARAIS, Didier SIMON

Cette nomination fait suite à la démission de Madame Catherine AUBRY, actuelle Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS. Au regard de cette situation, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection d'une nouvelle Vice-Présidente.

Il est par ailleurs précisé que Madame Suzelle LAUZANNE, a fait connaître son intérêt pour reprendre la fonction de Vice-Présidente.

VU l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président »,

CONSIDERANT que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets,

Après un appel à candidature, Suzelle LAUZANNE confirme être candidat et il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 16
- f. Majorité absolue ¹ : 9

Nom et prénom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Suzelle LAUZANNE	16	seize

Madame Suzelle LAUZANNE ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installé.

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
- PREND ACTE de l'élection de Madame Suzelle LAUZANNE en qualité de Vice-P

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le 12/12/2022
ID : 049-200056687-20221212-DCA2022_044-DE

Fait à Verrières en Anjou, le 08 décembre 2022
La Présidente,
Geneviève STALL



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 08 DECEMBRE 2022
DCA 2022-045

Administration générale	5.3.5
-------------------------	-------

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

En application de l'article 19 du décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le Conseil d'administration peut prévoir la désignation en son sein d'une Commission permanente, dont il détermine le fonctionnement et les attributions.

Outre le Président, qui est le Maire ou un Conseiller municipal désigné par lui, cette commission est composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le conseil d'administration.

Cette commission permanente est appelée à étudier, selon une périodicité à établir, les dossiers de familles en difficulté.

Aussi, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la désignation des membres selon la répartition suivante :

***Présidente :**

- Suzelle LAUZANNE

*** Membre élus :**

- Leïla BENARD
- Mélanie RENOUE
- Martine GLAMEAU

***Membres nommés :**

- Brigitte HIBERT
- Patrice DEPRINCE
- Claire LESTEVEN

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- **DECIDE** d'effectuer un vote à main levée,
- **APPROUVE** la désignation des représentants ci-dessus proposés.

Fait à Verrières en Anjou, le 08 décembre 2022

La Présidente
Geneviève STALL



**DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
de VERRIERES EN ANJOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D’ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance du 8 décembre 2022

=====

L’an deux mille vingt-deux , le huit décembre à vingt heures trente , le Conseil d’Administration du C.C.A.S., convoqué par courrier électronique, s’est réuni en séance ordinaire, salle B. Schneider-Espace la Veillère, sous la présidence de Mme Geneviève STALL, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames STALL Geneviève, Claire LESTEVEN, Mélanie RENOU, Brigitte HIBERT, Martine GLAMEAU, Françoise AIGRON, Evelyne GUITTARD
Messieurs Gabriel MARAIS, Didier SIMON, Charles ROUSSELOT, Maxim’ DORLEANS

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les membres dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Patrice DEPRINCE qui donne pouvoir à Brigitte HIBERT

Christine CASSIUS qui donne pouvoir à Martine GLAMEAU

Suzelle LAUZANNE qui donne pouvoir à Geneviève STALL

Marie-Françoise TOUX qui donne pouvoir à Gabriel MARAIS

Leïla BENARD qui donne pouvoir à Mélanie RENOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier SIMON

Convocation du : 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 11

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 12/12/2022

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 08 DECEMBRE 2022

DCA 2022-046

Finances locales	7.1.3
------------------	-------

EXERCICE 2022 - BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser des transferts de crédits au regard des éléments ci-dessous mentionnés :

- Charges de personnel en augmentation en raison de l'évolution de la valeur du point en juillet, de l'augmentation du SMIC pour les bas salaires et de la réévaluation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents de la Collectivité.

Fonctionnement

Dépenses

Compte	Intitulé	Montant
64131	Rémunération principale	48 000,00
TOTAL		48 000,00

Recettes

Compte	Intitulé	Montant
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	17 000,00
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance	13 000,00
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	5 000,00
7718	Autres produits exceptionnels	13 000,00
		48 000,00

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, - AUTORISE le transfert de crédits au Budget Primitif 2022 comme détaillés ci-dessus.

Fait à Verrières en Anjou, le 08 décembre 2022,

La Présidente,

Geneviève STALL



**DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
de VERRIERES EN ANJOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D’ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance du 8 décembre 2022

=====

L’an deux mille vingt-deux , le huit décembre à vingt heures trente , le Conseil d’Administration du C.C.A.S., convoqué par courrier électronique, s’est réuni en séance ordinaire, salle B. Schneider-Espace la Veillère, sous la présidence de Mme Geneviève STALL, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames STALL Geneviève, Claire LESTEVEN, Mélanie RENO, Brigitte HIBERT, Martine GLAMEAU, Françoise AIGRON, Evelyne GUITTARD

Messieurs Gabriel MARAIS, Didier SIMON, Charles ROUSSELOT, Maxim’ DORLEANS

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les membres dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Patrice DEPRINCE qui donne pouvoir à Brigitte HIBERT

Christine CASSIUS qui donne pouvoir à Martine GLAMEAU

Suzelle LAUZANNE qui donne pouvoir à Geneviève STALL

Marie-Françoise TOUX qui donne pouvoir à Gabriel MARAIS

Leïla BENARD qui donne pouvoir à Mélanie RENO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier SIMON

Convocation du : 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 11

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 12/12/2022

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 08 DECEMBRE 2022
DCA 2022-047

Action sociale	8.2
----------------	-----

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

Le Département de Maine-et-Loire et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Verrières en Anjou sont des acteurs majeurs de la politique sociale sur le territoire.

Par délibération du 30 mai 2018, le Conseil d'administration a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le Département pour une durée de 3 ans. Celle-ci étant arrivée à son terme, il y a lieu de réaffirmer par le biais d'une nouvelle convention, le champ de leurs compétences partagées :

- le principe d'une action concertée visant à promouvoir une politique d'action sociale, partagée et opérationnelle par une volonté et des principes communs,
- la reconnaissance et la mobilisation conjointe des ressources de chacun des partenaires au profit de l'ensemble des habitants du territoire de Verrières en Anjou
- Une réflexion commune pour faciliter l'accueil et l'orientation pour éviter les doublons et garantir le traitement des demandes dans les meilleures conditions pour l'utilisateur.

La démarche politique consiste à déclinier, au plus près des besoins des habitants de Verrières en Anjou, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par le CCAS et le Département de Maine-et-Loire, dans le respect de leurs compétences et des décisions prises par leurs instances délibérantes.

La convention de partenariat constitue le cadre de référence du partenariat pour la période 2022-2026. Les signataires s'engagent à favoriser le partage de la connaissance des besoins des habitants, et à réfléchir ensemble aux solutions qui pourraient être apportées conjointement pour répondre aux dits besoins.

En mutualisant la connaissance des besoins des familles, l'objectif de la convention est de partager, à l'échelon départemental, une analyse qui permet de déterminer les objectifs communs de coordination des actions concernant les grands axes suivants :

A – L'interconnaissance et transversalité des structures et des professionnels

- 1- Rencontres régulières des professionnels
- 2- Diffuser les informations concernant les deux structures
- 3- Bénéficier d'informations communes des partenaires externes

B- Structurer les accompagnements individuels et collectifs

- 1 Favoriser les échanges sur les situations qui le nécessitent
- 2- Fluidifier le parcours de l'utilisateur
- 3- Développer les actions de prévention partenariales
- 4- Faire connaître aux habitants de Verrières en Anjou l'offre du CCAS et de la MDS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- **DECIDE** d'approuver la convention de partenariat entre le CCAS de Verrières en Anjou et le Département de Maine-et-Loire pour une durée de 4 ans (2022-2026),
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer cette convention ainsi que ces éventuels avenants.

Fait à Verrières en Anjou, le 08 décembre 2022,
La Présidente,
Geneviève STALL



**DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
de VERRIERES EN ANJOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D’ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance du 8 décembre 2022

=====

L’an deux mille vingt-deux , le huit décembre à vingt heures trente , le Conseil d’Administration du C.C.A.S., convoqué par courrier électronique, s’est réuni en séance ordinaire, salle B. Schneider-Espace la Veillère, sous la présidence de Mme Geneviève STALL, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames STALL Geneviève, Claire LESTEVEN, Mélanie RENOUE, Brigitte HIBERT, Martine GLAMEAU, Françoise AIGRON, Evelyne GUITTARD

Messieurs Gabriel MARAIS, Didier SIMON, Charles ROUSSELOT, Maxim’ DORLEANS

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les membres dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Patrice DEPRINCE qui donne pouvoir à Brigitte HIBERT

Christine CASSIUS qui donne pouvoir à Martine GLAMEAU

Suzelle LAUZANNE qui donne pouvoir à Geneviève STALL

Marie-Françoise TOUX qui donne pouvoir à Gabriel MARAIS

Leïla BENARD qui donne pouvoir à Mélanie RENOUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier SIMON

Convocation du : 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 11

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 12/12/2022